



Le Président,

22.02.01

Communication du Président du Conseil régional

à la Séance Plénière

Réunion du 12 mai 2022

**Direction de l'Economie
Economie Sociale et Solidaire : Vers une nouvelle étape de
l'engagement de la Région Centre-Val de Loire pour la vitalité
associative**

Cette communication a pour objet de lancer une concertation régionale pour un rapport d'ajustement des politiques régionales en faveur de la vie associative, qui serait soumis à notre assemblée en octobre 2022. Elle permet d'ouvrir un débat politique pour alimenter les choix qui seront opérés.

La Région Centre-Val de Loire respecte pleinement l'indépendance des associations, en particulier leur fonction d'interpellation et la libre conduite de leurs projets. Elle reconnaît la vie associative comme une des clés du développement local et mesure le rôle essentiel des associations dans l'animation sociale, le développement d'activité et d'emploi et de service à la population. Le soutien à la création, à la structuration et à la professionnalisation du monde associatif sont donc des enjeux forts de l'aménagement du territoire et de développement économique.

Fort de ce constat, la Région Centre-Val de Loire soutient et accompagne le secteur associatif depuis de nombreuses années, c'est à ce titre qu'elle souhaite continuer, aux côtés de l'Etat et des collectivités, son action tout en l'adaptant à un contexte qui se transforme.

La vie associative est en effet une responsabilité partagée par tous les échelons territoriaux, à commencer par les communes le plus souvent en première ligne. Il s'agit là pour la Région de cibler au mieux l'action régionale en cohérence avec celle des autres collectivités et de l'Etat.

Cette communication et le rapport qui s'en suivra prennent en compte le contexte de la crise COVID, au-delà des aides d'urgences pour laquelle notre collectivité a été fortement mobilisée. Ils s'inscrivent aussi au moment où les conséquences de la guerre en Ukraine affectent l'ensemble de nos activités économiques et sociales. Plus largement de nombreuses vulnérabilités sont à l'œuvre entraînant des mutations économiques, écologiques et sociales fortes, qui concernent les associations et sur lesquelles elles sont également porteuses de réponses nécessaires.

La vie associative au service des valeurs de la République et actrice de la laïcité

L'association est l'expression même des valeurs de la République et un levier pour défendre et faire vivre la laïcité.

Le droit d'association est une de nos libertés démocratiques fondamentales – à préserver et valoriser - et un contrat d'une très grande souplesse entre des personnes qui s'auto organisent pour accomplir un projet commun qui fonde son existence, son objet et sa singularité. Les associations sont extrêmement variées dans leur approche, leurs pratiques, leur fonctionnement. Elles naissent de façon autonome, d'initiatives individuelles et personnelles. De l'association de quartier à l'association à vocation internationale, en passant par l'association créée par des amis ou pour défendre une part fragile de la société ou encore pour mettre en place des activités sportives, on voit bien que l'association est une forme choisie pour de multiples finalités.

Les associations sont aussi des vectrices d'égalité. C'est lorsque les citoyens se perçoivent comme égaux ou qu'ils font de l'égalité un enjeu commun de solidarité, qu'ils peuvent vivre activement leur citoyenneté. Les difficultés à faire société trouvent racine dans la persistance d'inégalités et dans l'affaiblissement des formes collectives d'action. Présentes dans tous les domaines d'activités, dans tous les territoires, les associations apportent un lien social incomparable et s'investissent dans tous les aspects de l'action publique. Les associations sont garantes d'une forme de solidarité et demeurent essentielles à la respiration démocratique de notre pays et de notre région.

Elles sont aussi et bien sûr actrices de la fraternité (et de la sororité), portant par les formes collectives qu'elles permettent, des apprentissages et expériences concrètes favorisant le vivre ensemble. Pour que chacun puisse penser et vivre sa citoyenneté de manière active et dans une perspective collective et de solidarité, le pouvoir d'agir et les opportunités tout au long de la vie pour l'engagement et la participation sont un pilier de la démocratie permanente. C'est le rôle essentiel de celles et ceux que l'on nomme les corps intermédiaires, en particulier des associations. Ils favorisent sous différentes formes les interactions entre citoyens, entre citoyens et institutions et nourrissent le dialogue et le débat public, consubstantiels de la démocratie et de la capacité à se sentir appartenir à une même communauté de destin.

Elles œuvrent à l'équilibre entre liberté et égalité, au renforcement de la fraternité, *en faisant vivre au quotidien la laïcité à la française*, qui garantit la liberté de croire ou de ne pas croire mais aussi et concomitamment la séparation de l'Etat et de l'Eglise, facteur d'égalité et de non-discrimination. C'est cette pédagogie de la laïcité qui contribue à l'effectivité de nos valeurs républicaines et l'essentiel des associations y participent activement.

Les associations sont essentielles pour conforter la capacité collective à agir face à une logique trop centrée sur la performance individuelle, les différentes crises et transformations qui s'imposent, invitent à reconnaître et renforcer cette capacité et c'est au cœur des valeurs portées par notre collectivité.

Une vie associative toujours aussi importante et diversifiée

Avec plus d'1,3 million d'associations en France et près de 40% des français qui en sont adhérents, le fait associatif est une réalité très importante dans notre histoire et notre actualité. Même si ces chiffres tendent à se stabiliser, l'attachement à la vie associative reste toujours aussi important.

Pour autant, ces chiffres ne rendent pas compte de la très grande diversité du secteur associatif. Les associations sont multiples dans leurs formes, leurs objets et leur fonctionnement. Si elles ont en commun, l'expression d'un projet collectif, elles se différencient par de nombreux aspects. Sans proposer ici une typologie complète des associations, il peut être mis en évidence des variations majeures :

- Selon la nature de l'objet : entre des associations visant un objet centré sur ses seuls membres pour faciliter l'accès à tel ou tel service, pratique, pour mettre en commun des moyens et celles qui portent une ambition sociétale, territoriale ou solidaire qui les conduit à exercer des services d'intérêt collectif,
- Selon la nature de leur engagement, celles dont l'objet n'est pas revendicatif et celles qui s'inscrivent dans la défense d'un droit, d'une vision sur tel ou tel sujet ou d'une revendication sociétale et politique,
- Selon la forme et le territoire de leur implication, entre des associations non fédérées et celles qui se regroupent dans des réseaux, fédérations ou unions, entre des associations à vocation très locale et celles intervenant sur des territoires beaucoup plus larges,
- Selon leur fonctionnement, qui peut être plus ou moins ouvert, totalement bénévole ou s'appuyant sur des professionnels,
- Selon leur relation aux pouvoirs publics et leur modèle socioéconomique, entre des associations bénéficiant ou non de soutiens publics, celles disposant ou non d'un agrément, d'une tutelle de la part de l'Etat ou des collectivités territoriales,
- Selon les publics : entre les associations de jeunesse (des juniors associations, au mouvement d'éducation populaire et aux associations lycéennes et étudiantes), des associations dédiées à des personnes en situation de vulnérabilité ou des catégories de personnes partageant une même situation (territoriale, socioéconomique, métier...) ou encore des associations tout public.

Si la Région intervient avec les autres collectivités et l'Etat dans le soutien à la vie associative, son champ est évidemment plus restreint que l'entièreté de la vie associative. Elle a vocation à soutenir les services rendus par les associations au titre des politiques publiques dont elle a la charge et les associations au titre de leur activité à vocation économique. Pour autant, elle contribue par ses interventions au soutien de la dynamique associative, essentielle dans les territoires et dans notre région.

C'est tout à la fois une plus forte articulation avec l'ensemble des acteurs publics et dans ces champs privilégiés de la vie associative, que la Région entend faire évoluer son intervention. A travers cette ambition, la Région souhaite contribuer au renforcement de la vie associative et à son attractivité, tout comme reconnaître les rôles essentiels qu'elle peut jouer, notamment face aux caractères discriminants du marché, reposant essentiellement sur les capacités socioéconomiques de chacun.e.

Les associations actrices de l'innovation sociale et des initiatives citoyennes

L'innovation sociale peut se définir lorsque s'élaborent des réponses nouvelles à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits dans tous les secteurs de notre vie. Depuis fort longtemps, les associations portent cette capacité d'innovation sociale et apportent des réponses que ni le marché ni la puissance publique ne portent. La valeur de cette innovation est bien souvent mal mesurée, elle est pourtant un facteur essentiel de notre cohésion sociale.

Nous assistons aussi à l'émergence de nouvelles formes d'implication associant différents acteurs issus du monde public et de la société civile pour élaborer des solutions aux besoins économiques, sociaux et environnementaux. Ces initiatives citoyennes que notre Région reconnaît et encourage depuis plusieurs années sont porteuses de cette dynamique d'innovation sociale et elles viennent nourrir le contenu des politiques publiques. De nombreux dispositifs viennent en soutien de cet *entreprendre associatif* : appel à projets innovation sociale, A Vos ID, Mobilisation pour le Climat et la Transition Ecologique, initiatives solidaires autour de l'égalité...

Les associations créatrices de valeur

La reconnaissance du rôle des associations passe également par la reconsidération de la façon dont nos sociétés caractérisent la richesse. Dans la vision classique, la richesse serait liée à la création de valeur, et seules les entreprises la produiraient.

Si l'on considère que la création de valeur correspond au sens premier du mot valeur, qui est de la force de vie (donc la valeur ajoutée), alors les associations participent pleinement à la transmission, à la co-crédation, elles sont « force de vie supplémentaire ». Face aux enjeux majeurs de notre époque, cette force de vie supplémentaire apparaît comme une valeur essentielle pour trouver un nouvel équilibre.

Les indicateurs reconsidérant cette valeur ajoutée existent, ils peinent à trouver toute leur place dans la mesure de notre richesse. Nous savons par exemple, ce que représente l'économie du bénévolat et ce qu'entraînerait sa disparition ou bien encore si nous mesurons l'intérêt de l'innovation sociale, de la solidarité et des effets bénéfiques sur le lien social, la considération du fait associatif serait tout autre.

Les associations face aux évolutions des politiques publiques et de l'organisation territoriale

Pour les associations en lien direct avec les politiques publiques, force est de constater d'importantes mutations qui sont venues bousculer le monde associatif. Lorsqu'elles sont actrices d'une forme de « service public citoyen », elles entrent dans une relation spécifique face à laquelle elles sont inégalement armées.

Elles se trouvent pour certaines, sur tous les « fronts » pour mener leurs actions tout en étant confrontées à ces profondes transformations : évolution des modalités de contractualisation avec les pouvoirs publics, inflation des processus d'évaluation, complexification des projets, alourdissement des contraintes législatives et de la réglementation principalement en matière de sécurité.

Le paysage territorial a également connu ces dernières années de profonds changements découlant en particulier de la mise en œuvre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et surtout de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Cette réforme territoriale a déjà eu de nombreuses conséquences, en particulier du fait de :

- la perte de la clause générale de compétence de la Région et des Départements qui sont désormais des collectivités territoriales dotées de compétences spécialisées (les communes quant à elles la conserve) ;
- la montée en compétences et la forte réduction du nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Dans cet environnement territorial en mutation, la commune reste toutefois le berceau de la vie associative de proximité, en particulier celle qui repose essentiellement sur le bénévolat.

Ces reconfigurations territoriales réinterrogent la structuration territoriale des associations elles-mêmes tout comme celle de l'organisation de leur accompagnement.

L'ensemble de ces mutations entraînent une exigence de montées en compétences des bénévoles et des salariés. Les associations font face au vieillissement de leurs bénévoles et leur isolement parfois, à la transformation des formes d'engagements et, de plus en plus, à la mise en concurrence entre elles. Conscientes de ce contexte social et économique dans lequel elles s'inscrivent et des évolutions nécessaires à mettre en œuvre, les associations ont plus que jamais besoin de formations, de structuration, d'accompagnement mais aussi de dialogue avec les pouvoirs publics pour assurer un développement pérenne.

Un nouveau contexte se dessine pour la vie associative

Fortes de ses atouts historiques mais aussi fragilisées par les crises et vulnérables face aux transitions qui s'accélèrent, les associations que la Région accompagne mais plus largement le secteur associatif se trouve confronté à de nombreux défis.

La persistance et même l'augmentation des inégalités percutent les associations, tant par l'augmentation des publics fragilisés qu'elles peuvent accueillir que dans les difficultés qu'elles rencontrent pour trouver un modèle socioéconomique stable.

Les transitions écologique et numérique interpellent aussi l'action des associations. Elles sont directement concernées dans leur fonctionnement et la façon dont elles organisent leurs activités mais elles sont aussi sollicitées pour imaginer des réponses et innovations. Elles s'affirment comme actrices de ces changements tout en devant les réussir pour elles-mêmes.

La crise COVID a montré les vulnérabilités sociales et économiques de notre société tout en mettant en évidence des formes indispensables de solidarité, celle de la puissance publique mais aussi le rôle déterminant des associations alors même que celles-ci subissaient aussi les conséquences de cette crise.

Au moment où nous pouvons espérer sortir de cette longue crise sanitaire, les associations peinent à retrouver toute la dynamique qu'elles connaissaient et notamment le nombre d'adhérents et de bénévoles qui en assurent la vitalité. Cela nous réinterroge collectivement et la Région souhaite apporter sa contribution, là où elle est directement concernée, à cette revitalisation associative.

Enfin les associations constituent une des familles historiques de l'Economie Sociale et Solidaire. Là aussi, pour celles qui sont directement des agents économiques, les enjeux de transformation du modèle de notre économie se posent également pour elles. Qu'il s'agisse des questions de relocalisation, de raréfaction et de coût des matières qui peuvent les concerner plus indirectement, les questions de compétences et de qualification, l'exposition à la concurrence, elles se trouvent aussi interrogées.

Face à ces mutations et à ce contexte très difficile, la Région a souhaité lancer ce processus de concertation pour ajuster ses politiques d'intervention et d'accompagnement.

Cependant, la Région doit rester en capacité de porter une réflexion de fond sur les enjeux et problématiques du secteur associatif pour s'adapter aux transformations sociétales et garantir l'efficacité de ses interventions.

La présente communication a donc pour objet de lancer cette réflexion.

Pour cela, il convient de :

- présenter les données qui caractérisent le monde associatif en Centre-Val de Loire,
- rappeler le rôle moteur de la Région en matière de soutien au secteur associatif,
- faire un point sur l'évolution du fait associatif et les principaux enjeux actuels de la vie associative,
- identifier les grands enjeux qui pourront faire l'objet d'une évolution des interventions de la Région.

I – Quelques rapides repères sur la dynamique associative en région Centre-Val de Loire

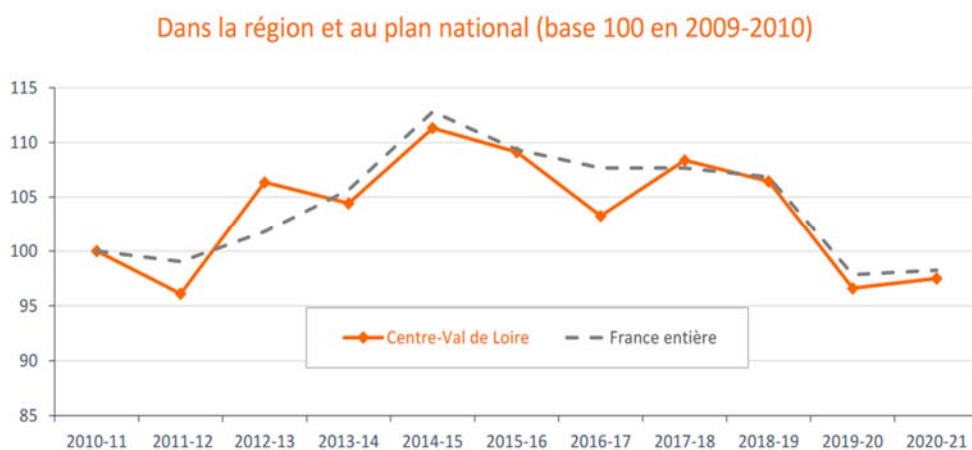
(Sources : Recherches et Solidarités, DRAJES Centre Val de Loire, observatoire de la CRESS)

La région Centre-Val de Loire compte environ 55 000 associations actives dont 90% ne fonctionnent qu'avec des bénévoles au nombre de 510 000. Les associations représentent 83,4% des établissements employeurs de l'ESS, soit 6 000 associations employeuses dans des secteurs divers (24% par les sports et loisirs, suivis pour 17% par l'action sociale et pour 10% respectivement pour le soutien aux entreprises puis les arts du spectacle). 84% de ces associations ont moins de 10 salariés.

En région, le secteur associatif représente 72,4% des emplois de l'ESS soit 60 000 salariés dont plus de la moitié dans le secteur sanitaire et social. 51% des emplois associatifs sont occupés dans le Loiret et l'Indre-et-Loire et environ 12% dans chacun des quatre autres départements. Les associations accueillent près de 1350 services civiques en 2021.

Très impacté par la crise sanitaire, le nombre de création d'associations a fortement chuté ces deux dernières années. On note toutefois une sensible reprise depuis le 2ème semestre 2021.

Evolution des créations d'associations :



II – La Région Centre-Val de Loire : un soutien régional historique et qui s’inscrit dans la durée

Désormais connue et reconnue de tous, la politique régionale actuelle de soutien au secteur associatif est le résultat de nombreuses années d'interventions et d'évolutions, toujours marquées par la volonté de répondre au mieux aux besoins des associations et de travailler en partenariat avec les représentants du secteur.

Dès 1995, le poids économique incontestable des associations, appréhendé en termes de création d'emplois et d'activités produites ou générées, a conduit la Région à intervenir au travers de dispositifs de soutien à la création d'emploi (les Emplois de Proximité (1995), les Emplois – Jeunes (1999)).

En 2002, la Région a lancé un vaste programme d'actions pour le développement d'activités par les associations en Région Centre.

Ce programme a permis de créer de nouveaux outils de financement direct et de consolidation des ressources, toujours d'actualité, soit mis en œuvre par la Région elle-même ou confiés à l'association France Active Centre-Val de Loire créée en 2003 à l'initiative la collectivité régionale (Contrat Associatif régional, Fonds de garantie associatif, Contrat d'apport associatif...). Il a été également l'amorce d'une relation étroite et privilégiée avec l'ensemble des grands réseaux

représentatifs du secteur associatif et plus particulièrement le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire.

Le dispositif CAP'Asso au plus près des besoins des associations

Depuis 2005, avec le dispositif CAP'Asso, la Région marque son souhait fort d'apporter une réponse adaptée aux besoins du monde associatif. Elaboré en concertation avec le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire, ce dispositif permet d'apporter un soutien financier aux projets d'activités pérennes mis en place par les associations, qui ont un impact social sur la population régionale.

Il vise à soutenir financièrement les projets d'activités intégrant de la création et / ou de la consolidation d'emplois durables en CDI.

CAP'Asso s'adresse à toute association œuvrant dans les secteurs de l'environnement, du sport, de la culture, du social, du tourisme, de l'éducation populaire et de la coopération décentralisée, ainsi qu'aux groupements d'employeurs spécialisés dans l'emploi associatif.

Unique en France, l'originalité de ce dispositif (en comparaison à d'autres mesures développées dans d'autres régions) réside dans le regard particulier qui est posé sur le projet proposé par l'association et par la possibilité offerte aux porteurs de projets d'être accompagnés dans l'élaboration et le suivi de ce projet. Cet accompagnement est confié au Mouvement Associatif et est mis en œuvre au cœur des territoires par une équipe de conseillers associatifs.

Chaque année CAP'Asso soutient de 300 à 400 postes dans le cadre d'environ 350 projets, de tous secteurs d'activité, pour un budget annuel stable de 9 millions d'euros.

Les Chartes d'engagements réciproques, des marqueurs de confiance et de reconnaissance

Le Programme d'actions pour le développement d'activités par les associations a également traduit la volonté de la Région de travailler pour et avec le secteur associatif en signant une des premières déclinaisons locales de la Charte d'engagements réciproques signée en 2001 entre l'Etat et les représentants du monde associatif, la CPCA (devenu le Mouvement associatif).

Signée le 4 décembre 2002 entre la Région Centre-Val de Loire et le Mouvement associatif Centre-Val de Loire, cette charte d'engagements réciproques a permis d'établir les bases solides d'une relation fondée sur la reconnaissance de la capacité du monde associatif à contribuer à l'intérêt général et au développement d'activités.

Elle fixait les fondements d'un partenariat durable basé sur 4 grands axes :

- Confiance et partenariat, facteurs de renouveau démocratique,
- Fondation des relations sur le contrat, la durée, la transparence, l'évaluation,
- Bénévolat et démocratie, fondements de la vie associative,
- Contribution des activités associatives au développement économique, social et culturel du pays.

Depuis la signature de cette charte, le soutien au secteur associatif est un enjeu fort des différentes stratégies régionales adoptées par la collectivité régionale : Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et Internationalisation (SRDEII), Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS), SRADDET, Stratégie Régionale de la Culture... De même, les grands engagements citoyens de la Région sont construits et mis en œuvre avec les partenaires associatifs : Plan d'action régional pour l'égalité et Charte partenariale d'engagement en faveur de l'égalité, Démocratie permanente, COP régionale « Urgences climatique et sociale »...

En février 2014, l'Etat, le Mouvement Associatif et les principales associations d'élus territoriaux (Association des Maires de France, Associations des Départements de France, Association des Régions de France, Association des Maires des Grandes Villes de France et Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire) ont signé une nouvelle Charte qui rappelle, développe et approfondit les principes collaboratifs entre puissance publique et secteur associatif.

Les axes de cette nouvelle charte pour refonder un partenariat équilibré sont :

- Conforter la place des citoyens au sein des instances de concertation,
- Rendre plus lisibles et plus transparents les critères de subventions,
- Favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations,
- Améliorer la gouvernance démocratique des associations par le non-cumul des mandats, la promotion de la parité et la lutte contre les discriminations.

En janvier 2022, une déclinaison régionale de cette Charte d'engagements réciproques renouvelée a été signée entre les représentants de l'Etat, la Région Centre-Val de Loire et le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire.

La volonté de l'Etat, de la Région et Mouvement Associatif est de réussir à impliquer les autres échelons territoriaux dans la mise en œuvre de cette nouvelle charte, afin d'articuler au mieux les interventions de tous les acteurs publics.

Le partenariat avec Le Mouvement Associatif et les réseaux associatifs

Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire rassemble les différentes fédérations représentatives de chacun des champs de l'action associative (sport, famille, éducation, développement rural, culture, solidarité, tourisme social, environnement, sanitaire et social) :

- CROS Centre-Val de Loire (Comité Régional Olympique et Sportif),
- URAF Centre-Val de Loire (Union Interdépartementale des UDAF du Centre),
- CRAJEP Centre-Val de Loire (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire),
- Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire,
- France Nature Environnement Centre-Val de Loire,
- UNAT Centre-Val de Loire (Union Nationale des Associations de Tourisme Centre),
- URIOPSS Centre (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux).

Par sa dimension généraliste et inter fédérative, le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire accompagne le monde associatif vers une plus grande professionnalisation de ses pratiques.

Il apporte son soutien aux porteurs de projets et aux responsables associatifs sur le territoire régional sur le plan informatif, règlementaire par une mutualisation des ressources existantes.

En complément de la Charte d'engagements réciproques, le partenariat entre la Région et le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire est formalisé depuis 2003 par une convention d'objectif triennale, complétée chaque année d'une convention financière permettant la mise en œuvre du programme d'actions du Mouvement Associatif Centre-Val de Loire.

Dans ce cadre, sont notamment soutenues des actions de :

- Information, orientation accueil et conseil auprès des acteurs associatifs : création et animation du site internet "Vie associative en région Centre-Val de Loire", lettre d'information, observation de la vie associative, organisation de manifestations ...
- Accompagnement et suivi de projets dans le cadre du dispositif CAP'Asso.

Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire développe également depuis 2006 un programme régional de formation en faveur des dirigeants bénévoles. Ce dernier, financé depuis son origine par la collectivité régionale, vise à mobiliser les bénévoles, à valoriser leur engagement et à renforcer leurs compétences pour répondre notamment à la complexification de l'environnement associatif. La mise en œuvre de ce programme est assurée sur les territoires par les réseaux membres du Mouvement Associatif Centre-Val de Loire. La coordination est assurée par ce dernier.

La co-organisation de la Conférence régionale de la vie associative

La Région organise avec L'Etat et le Mouvement Associatif, la Conférence régionale de la vie associative dont l'objectif est de mobiliser les acteurs associatifs du territoire et les pouvoirs publics engagés dans le soutien à la vie associative, autour de thématiques et d'actualités communes à l'ensemble des acteurs associatifs.

L'édition 2022 des Assises régionales de la Vie associative proposera un panorama sur la vie associative et ses engagements ainsi que des ateliers autour de l'engagement, le bénévolat, les appuis au niveau local, les modèle socio-économique, la transition écologique, l'inclusivité.

La Région soutient aussi le développement associatif dans le cadre de ses politiques sectorielles

Culture

L'action du conseil régional du Centre-Val de Loire en faveur de la culture est particulièrement importante, elle se caractérise par des soutiens à la création, à la diffusion. Ces aides visent à développer l'accès d'un public le plus large possible à la culture et d'offrir ainsi sur le territoire régional des œuvres originales. Nombreuses sont les structures associatives qui œuvrent au quotidien pour mener à bien des projets artistiques et culturels. À ce titre, notre collectivité s'appuie sur des contractualisations avec les établissements publics de coopération intercommunale et les associations. La Région est particulièrement attentive aux fédérations et regroupements qui permettent d'accompagner par leur action au quotidien les divers acteurs des filières du spectacle vivant, des industries culturelles, des arts visuels, de la musique... Ce soutien au monde culturel associatif passe aussi par une attention forte à l'emploi culturel, représentant 16% des aides à l'emploi associatif. L'éducation artistique et culturelle constitue enfin un élément central dans la politique culturelle régionale.

Sport

La politique sportive régionale s'appuie sur trois piliers. Le sport de haut niveau, avec une attention particulière pour la pratique des jeunes sportifs, le sport pour tous avec des contractualisations pluriannuelles visant à soutenir au quotidien l'action des ligues et enfin un accompagnement des clubs en matière d'équipements. Le mouvement sportif régional est l'interlocuteur privilégié de notre collectivité, à ce titre le conseil régional a souhaité qu'un soutien important lui soit accordé. L'action du conseil régional en ce domaine se caractérise par des niveaux d'investissement particulièrement significatifs au titre de sa politique d'aménagement du territoire, ses efforts sont tout aussi significatifs en matière d'emploi. En effet, les associations sportives bénéficient d'une attention particulière, puisque le sport représente plus de 30 % des aides à l'emploi dans le secteur associatif.

Enfin, l'action du conseil régional porte sur les aides individuelles aux jeunes sportifs, ceci afin de leur permettre de mener à bien leur double projet, éducatif et sportif et sur le soutien aux manifestations portées par les associations et clubs de notre région.

Jeunesse

Chef de file en matière de jeunesse depuis la mise en place de la loi Egalité-citoyenneté de janvier 2017, le conseil régional s'est employé à mettre en œuvre une action concertée à l'échelle de notre territoire avec l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre des politiques

jeunesses. Des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles ont ainsi été signées entre la Région et les têtes de réseau régional associatives, dont récemment en avril 2019 entre la Région et le Centre Régional Information Jeunesse Centre Val de Loire (CRIJ) et en mai 2019, entre le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire de la région Centre Val de Loire (CRAJEP), l'Etat et la Région. Elle a également accompagné l'émergence de la Fédération régionale des Maisons de Lycéens, avec de fortes coopérations avec le Conseil Régional de la Jeunesse et le Conseil Académique de la Vie Lycéenne, et a accueilli deux éditions de leurs assises nationales sur le climat et l'égalité femme-homme. Par ailleurs, la Région soutient sur des projets spécifiques, les associations étudiantes comme elle l'a fait au travers du budget participatif de l'Université de Tours au travers du dispositif A Vos ID, avec le soutien à des activités culturelle comme l'organisation du festival Quartiers libres à Tours au travers du dispositif Mobilisation pour le Climat et la Transition écologique et les projets autour du développement durable à l'Université d'Orléans... Ces associations contribuent à la qualité de la vie étudiante et la Région apporte son soutien en complément des responsabilités directes de l'Université et de l'Etat.

Un Comité d'Orientation des politiques Jeunesses (COJ régional) a été mis en place afin d'assurer la mise en œuvre de coopération et d'échange d'informations visant à faciliter l'accès des jeunes à leur droit. Dans ce sens, une convention pluriannuelle et de moyens a été signée.

Veillant à accompagner les jeunes de son territoire, la Région Centre-Val de Loire a par ailleurs mis en place des dispositifs particuliers visant à favoriser les parcours éducatifs et d'insertion, la plate-forme YEP'S permet ainsi d'accompagner les jeunes qui sont aujourd'hui plus de 100 000 à bénéficier de soutiens en matière d'éducation, de formation, de mobilité, de culture, d'engagement...

Transition écologique

Le dispositif des « Conventions Vertes » vise à promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable. L'objectif de la Région consiste donc à favoriser l'appropriation des grands enjeux environnementaux en région Centre-Val de Loire par l'information et la sensibilisation, l'adoption de comportements écocitoyens mais aussi des actions collectives de transition écologique. Pour ce faire, la Région s'appuie sur des acteurs relais, notamment sur les fédérations et associations d'éducation à l'environnement telles que France Nature Environnement, le Graine Centre, les Centres Permanents pour l'Environnement (CPIE), les Maisons de Loire...

Le dispositif « un euro Région un euro citoyen » permet également de soutenir des associations qui développent des projets citoyens d'énergies renouvelables à l'image de ce que l'association Energie Citoyenne en Touraine a développé avec des panneaux photovoltaïques sur le lycée Vaucanson. Aujourd'hui, il y a une vingtaine de projets dans la Région, qui sont accompagnés par Energie Partagée Centre-Val de Loire.

Plus généralement, la COP régionale lancée en 2019 avait pour objectif d'accélérer la mobilisation et le passage à l'action de toutes les parties prenantes. Les associations se sont investies tant par des actions de mobilisation au travers d'événements ou de défis citoyens que par la prise d'engagements et la participation ou l'animation de coalitions d'acteurs. Elles ont parfois été soutenues par le dispositif de Mobilisation pour le Climat et la Transition Ecologique pour ces actions.

Tourisme

Depuis 2007, la Région soutient la délégation régionale de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre-Val de Loire), en subventionnant son programme d'actions touristiques.

A travers le réseau fédéré par l'UNAT Centre-Val de Loire, l'association régionale contribue, en région et au sein de l'UNAT France, au développement du tourisme social et solidaire et à la diffusion de ses valeurs : accessibilité, partage, mixité sociale et culturelle, dignité de la personne et droit aux vacances pour tous.

En région, le secteur du tourisme social et solidaire regroupe au total 73 hébergements touristiques ayant accueilli 217 400 clients en 2018, leurs séjours ayant représenté 615 800

nuitées, généré un chiffre d'affaires de 25,5 millions d'€ et fourni un emploi à 700 personnes, soit 330 Equivalents Temps Plein (ETP). La Région Centre-Val de Loire accompagne par ailleurs la rénovation de ces hébergements (Auberges de Jeunesse, Centres Ethic Etapes, Centres Régionaux Jeunesse et Sport, VVF, ...) par le CAP Hébergement pour tous.

Agriculture/alimentation

Les associations de développement agricole, Biocentre, les groupements d'agriculture biologique, l'AREFA, InPACT Centre, l'ARDEAR et les ADEAR, les CIVAM, Terre de Liens, Solidarité Paysans, etc. animent au plus près des territoires des projets de développement de l'agriculture biologique, de soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture, d'accompagnement collectif et individuel des agriculteurs à tous les stades de leur vie professionnelle. Autant de dynamiques que la Région accompagne par le financement des projets associatifs de ces structures ou via les subventions liées aux appels à projets thématiques (installation et transmission, agriculteurs en situation de fragilité, accompagnement à la conversion AB, innovation en agriculture...).

Ces mêmes associations du milieu agricole sont très actives en matière d'alimentation durable. La Région finance leur activité sur le déploiement des projets alimentaires territoriaux, le développement de l'approvisionnement bio et local de la restauration collective, la promotion et la sensibilisation à une alimentation durable. D'autres associations, hors secteur agricole, comme le Graine Centre, le Mouvement associatif, sont également financées pour le travail sur la promotion d'une alimentation de qualité et l'évolution des pratiques individuelles et collectives à l'image du Défi alimentation.

Solidarités, égalité et lutte contre les discriminations

De nombreuses associations comme le Secours Populaire, le Secours Catholique, Emmaüs, la Croix Rouge, la Banque Alimentaire, etc. accompagnent des publics précaires et sont au plus près des plus fragiles. Certaines associations luttent contre les discriminations avec des champs d'action spécifique : l'égalité femmes-hommes comme les CIDFF, le handicap... La Région a co-construit un plan régional en faveur de l'Égalité, avec l'État et les principales associations qui portent directement ces enjeux.

La Région soutient les actions associatives qui s'inscrivent dans les dispositifs contractuels avec les territoires ou des fonds européens pour laquelle elle est autorité de gestion

Au travers de ses contrats de territoire, la Région accompagne les investissements portés par les associations principalement pour renforcer l'offre culturelle, sportive ou touristique, les conditions d'accès aux services de santé, l'accès à des commerces de proximité, les initiatives alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture, l'Insertion par l'Activité Économique, la performance énergétique des bâtiments ou la préservation de la biodiversité.

Sont également soutenues, au titre du dispositif A Vos ID, les initiatives collaboratives qui visent le développement du territoire (impact sur l'emploi, le développement économique, la création de services...) et qui nécessitent des moyens d'ingénierie pour structurer l'initiative, mesurer sa faisabilité et/ou la tester dans un cadre partenarial renforcé. Le dispositif lancé en 2010 par ID en campagne, qui a évolué en 2016 vers A Vos ID a permis de soutenir 700 projets au travers de 315 initiatives depuis sa création. Les associations en sont les principales bénéficiaires avec 64% des crédits engagés, et 72% si l'on ne considère que les crédits de fonctionnement. Par ailleurs, l'ESS et L'IAE représentent plus de la moitié des crédits d'investissement. Ce dispositif permet notamment des missions d'intérêt général complémentaires du service public comme par exemple sur les nouvelles mobilités ou l'accès à la santé, mais aussi la structuration de dynamiques économiques ou alimentaires locales, de dynamique de villes et campagnes durables ou de renouvellement d'expression des formes de la population. A Vos ID participe également à accompagner les acteurs locaux dans l'exploration de dynamiques de développement via des réponses renouvelées, qui ont pu être soutenues ensuite par des

dispositifs régionaux sectoriels comme les espaces tests agricoles, les épiceries sociales et solidaires, les tiers lieux, les démarches de Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée...

Par ailleurs, la Région Centre-Val de Loire est autorité de gestion d'une partie du FEADER, notamment du programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale). Les modalités d'A Vos ID ont été ajustées pour faciliter des montages communs pour la programmation 2014-2022. Les associations ont représenté 20% des bénéficiaires de la programmation qui s'achève sur les 23 Groupes d'Action Locale (GAL). La prochaine programmation 2023-2027 intégrera des modalités de versements qui devraient leur faciliter l'accès à ces fonds, avec moins de contraintes quant à leur trésorerie.

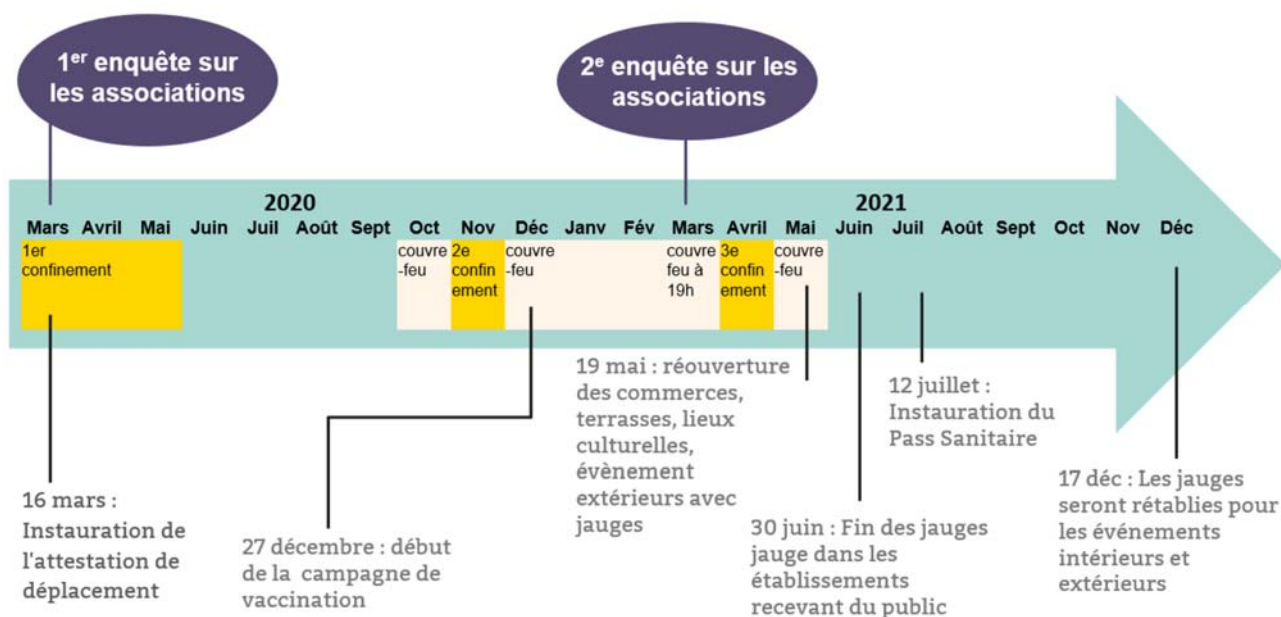
Plus généralement, la Région a construit des dispositifs pour accompagner la montée en puissance des initiatives citoyennes et des dynamiques associatives

Les citoyens inventent « le monde de demain » sur tous les territoires, partout se dessinent des belles histoires qui participent à construire des solutions face aux défis sociaux, économiques et environnementaux qui sont devant nous. La Région souhaite en être la chambre d'écho en les accompagnant quant à :

- L'émergence : le printemps citoyen / l'automne citoyen, pour enclencher une dynamique autour de la participation ; le dispositif des Manifestations pour le Climat et la Transition écologique
- La dynamique associative : CAP'Asso et l'accompagnement du Mouvement Associatif, la formation des dirigeants
- L'incubation : le dispositif d'accompagnement Alter'incub portée par l'URSCOP
- Le financement participatif : « un euro Région / un euro citoyen » pour le développement des énergies citoyennes avec l'accompagnement de l'association Energie Partagée ; la plateforme Efferve'sens portée par France Active ;
- La coopération : le dispositif A Vos ID, le programme européen LEADER ainsi que le réseau Oxygène – Lab des transitions

Face aux conséquences de la crise sanitaire, la Région a réagi dès 2020 par l'adaptation de ses dispositifs et la mise en place de mesures d'urgence

Les associations ont été impactées par la crise sanitaire. Le Mouvement Associatif a conduit une analyse de ces impacts, restituée en synthèse ci-après. De nombreuses actions ont été stoppées nettes, bousculant autant leurs liens avec les publics que leurs relations en interne avec leurs membres.



La crise sanitaire a impacté l'organisation du travail, l'activité des associations notamment leurs emplois, le bénévolat et leurs usages numériques.

En 2020, 39 545 salariés issus du secteur associatif ont eu recours au chômage partiel. Les secteurs les plus impactés sont le sport, la culture, l'aide à domicile et l'éducation/formation.

Des dispositifs de soutien ont alors été immédiatement mis en place par la Région afin de répondre aux urgences des associations.

Dans le cadre de son partenariat avec France Active et en complément des dispositifs Secours ESS et Urgence ESS, la Région a mis en place un outil spécifique pour les associations, le Contrat d'Apport Associatif Rebond - CARE Centre-Val de Loire, ainsi qu'un Prêt de relève solidaire exceptionnel.

Le dispositif Jobs solidaires a aussi été créé pour faciliter l'accès des étudiants à des jobs qui concourent à l'aide à la jeunesse (soutien scolaire, tutorat, aides sociales, solidarité, information pour l'accès aux droits, ...), à la solidarité, à la transition numérique et à l'environnement, dans les associations.

Un Appel à Projets Initiatives Solidaires a été ouvert, prenant la forme d'un cadre d'intervention temporaire pour soutenir des initiatives solidaires en direction des publics en précarité par les conséquences immédiates des confinements/mesures sanitaires et de la crise COVID-19 en fin d'année 2020 et sur l'ensemble de l'année 2021.

Enfin, tout en respectant les cadres d'intervention légaux, la Région a su adapter les modalités d'instruction et garantir une continuité de versements de ses dispositifs.

Dès 2021, l'emploi associatif est reparti à la hausse et ce en dépit d'un 3^{ème} confinement. Après une année de crise, comme tous les secteurs économiques, 75% des associations ont dû toutefois adapter leur fonctionnement général notamment avec la mise en place d'outils numériques pour travailler ou garder le lien à distance, avec des relations différentes avec leurs bénéficiaires/adhérents/bénévoles, avec des nouvelles pratiques et organisation, avec un renforcement des coopérations sur le territoire.

III – Les grands défis de la vie associative en Centre-Val de Loire

L'évolution du fait associatif amène à s'interroger sur les nouveaux enjeux de la vie associative : humains, sociaux, économiques, environnementaux, numériques.

Tout au long de son histoire, le secteur associatif a montré une très grande capacité d'adaptation aux changements économiques, sociaux ou sociétaux.

Au niveau économique, les principales évolutions concernent les ressources mobilisées et mobilisables par les associations : augmentation de la part des ressources privées, notamment les ressources d'activités (ventes, prestations), transformation des subventions publiques en commandes publiques, développement de l'emploi salarié et professionnalisation, des écarts croissants entre les associations gestionnaires voire délégataires de services publics et les associations non-gestionnaires.

Au niveau humain, si l'activité bénévole semble stable depuis quelques années (source : Etude France Bénévolat / IFOP Mars 2019), le bénévolat devient souvent ponctuel ou occasionnel. Nous assistons à un renouvellement des formes d'engagements, notamment chez les jeunes.

L'évolution des ressources, la complexification de l'environnement institutionnel, le recours accru à l'emploi salarié impactent les niveaux de compétences nécessaires et les responsabilités supportées, notamment pour les dirigeants bénévoles, avec une difficulté croissante à renouveler les équipes.

Les crises, qu'elles soient économiques ou sanitaires, renforcent l'individualisme et ont également incontestablement un impact sur l'engagement bénévole.

Au niveau social, les questions de la participation associative des jeunes et de la place des femmes dans les instances dirigeantes deviennent également pour demain des enjeux essentiels.

Le développement d'associations de défense d'intérêts spécifiques, qu'ils soient publics ou privés, interroge également la conception historique de la fédération d'individus autour d'un projet collectif d'intérêt général.

Conscient de l'urgence climatique, le secteur associatif est fortement impliqué et engagé dans la transition écologique : développement de l'agriculture biologique et des circuits de proximité, de l'économie circulaire, sensibilisation à l'environnement et aux enjeux du dérèglement climatique, collectif d'habitants pour la réduction des déchets.

Les associations sont également impactées dans leur quotidien par la transition numérique qui interroge les pratiques, les modes de fonctionnement internes et externes et plus globalement la notion de lien social.

Toutes ces transformations invitent à réfléchir le fait associatif autour de six grands défis qui nous apparaissent essentiels et que nous proposons de regrouper en 6 grandes thématiques : intérêt de la vie associative et ses contributions à la vitalité démocratique et à l'égalité, connaissance et reconnaissance du fait associatif, richesses humaines, modèle socio-économique, grandes transitions, territoires et accompagnement.

1^{er} défi : Réaffirmer l'intérêt de la vie associative et ses contributions à la vitalité démocratique et à l'égalité

Si la vie associative est présente partout dans nos vies, le risque de sa banalisation existe, tout comme le risque qu'elle ne soit pas toujours considérée comme le cadre possible et structurant des initiatives collectives.

Par exemple, la Région par ses compétences en direction de la Jeunesse, mesure l'émergence de nombreuses activités qui peuvent se fabriquer sans cadre défini et sans conditions structurantes d'accompagnement. L'association peut constituer une réponse adaptée pour ces nouvelles formes d'engagement permettant de les sécuriser. Ainsi la région a accompagné la structuration d'un réseau régional de Maisons de lycéens qui aujourd'hui est le plus structuré en France. Cette évolution permet l'apprentissage de la prise de responsabilité et une forte résonance de leur action. Ces questions peuvent se poser dans de nombreux lieux d'accueil des initiatives de jeunes comme par exemple le CRIJ qui propose un accompagnement notamment autour des projets numériques.

Le lien direct entre la force et la qualité de la vie associative et la vitalité démocratique n'est plus à démontrer. Au moment où nous pouvons constater la fragilisation de notre vie démocratique, l'affaiblissement du lien social et la mise en visibilité et l'augmentation des inégalités, l'association et la vie associative constituent des réponses essentielles. Elles peuvent être des laboratoires permanents pour porter le progrès démocratique, pour agir sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour lutter contre les discriminations et pour offrir un espace de citoyenneté active.

En débat : comment contribuer à la revitalisation de la vie associative, à la valorisation de la création d'associations pour accueillir des initiatives notamment celles des jeunes ? Quelle place de la vie associative dans les lieux d'émergence de ces initiatives ? Quelle éducation à la vie associative ? Quel rôle des associations face aux enjeux sociétaux et sociaux ? Quelles nouvelles contributions à la vitalité démocratique ?

2^{ème} défi : Connaître et reconnaître la vie associative pour ce qu'elle fait et pour ce qu'elle est

La vie associative est diverse, complexe et évolutive. Malgré des progrès récents, la connaissance, au sens large, de la vie associative reste à ce jour très incomplète. L'observation de la vie associative est aujourd'hui fortement focalisée sur sa dimension économique et concerne quasi exclusivement les associations employeuses. Si cette observation est nécessaire pour une meilleure compréhension et reconnaissance du rôle économique des associations en tant que composante majeure de l'économie sociale et solidaire, elle ne concerne qu'un peu plus d'une association sur dix, la grande majorité étant exclusivement portée par des bénévoles.

Les associations demandent à être reconnues non seulement pour ce qu'elles *font* mais aussi pour ce qu'elles *sont*, avec leurs spécificités et leurs contributions à l'intérêt général et au bien commun. La vie associative et l'engagement de ses bénévoles sont l'expression d'une citoyenneté en actes, essentielle au vivre ensemble, à la qualité de vie et, d'une manière générale, au développement régional durable.

En débat : La question se pose de savoir comment construire cette observation et prospective permanente de la vie associative pour mieux adapter les différentes interventions. Par ailleurs, si la Région n'a pas la responsabilité seule du « fait associatif », elle y participe et souhaite dans ce temps particulier, participer à sa revitalisation. De solutions communes pourraient s'inventer pour réaffirmer l'intérêt de l'engagement dans les associations, pour mesurer et mettre en valeur le rôle essentiel des associations. Là encore l'observation mais aussi les moyens de communication, de valorisation des parcours associatifs et de l'intervention associative pourraient être adaptés au nouveau contexte que connaît le secteur.

3^{ème} défi : Cultiver les richesses humaines de la vie associative

La vie associative permet une expérience démocratique, une immersion personnelle par sa pratique en collectif. Les richesses humaines de la vie associative sont fortes de la grande diversité des personnes qui s'y engagent et y participent. Dans les associations employeuses, bénévoles et salarié.e.s sont le plus souvent en symbiose.

Bénévolat et engagement

L'association est d'abord un acte d'engagement citoyen qui mérite d'être interrogé sous différents angles : la mutation de l'engagement bénévole ; le renouvellement des responsables bénévoles qui intègre les problématiques de la transmission associative, du renouvellement des générations qui pose aussi la question de l'engagement des jeunes et de l'évolution de leurs formes d'engagement ; de la formation des bénévoles et de la reconnaissance des parcours d'engagement et, plus largement, la thématique de l'égalité femmes-hommes.

Reconnaissance et professionnalisation de l'emploi associatif

La question de l'emploi associatif représente un enjeu économique et social très important. La nécessité d'une professionnalisation de plus en plus grande du secteur associatif soulève à la fois des questionnements communs à tous les secteurs économiques comme la valorisation des métiers, la formation des dirigeants et des salariés (formation initiale, professionnelle, VAE), le management et la qualité de vie au travail, la gestion des aides publiques à l'emploi, la prise en compte du handicap ; mais aussi des problématiques propres telles que la relation salarié-employeur bénévole et militant voire la gouvernance pour les projets associatifs fortement liés à une personne.

En débat : nombreuses sont les réflexions sur la façon d'accompagner les parcours associatifs, les reconnaître et les valoriser, tant ceux des bénévoles que celles et ceux qui prennent des responsabilités au sein des instances associatives. Se posent aujourd'hui aussi des questionnements concernant les salarié.es des associations, leur professionnalisation, la valorisation de leurs acquis, la construction de leur parcours.

4^{ème} défi : Adapter les modèles socioéconomiques des associations aux mutations

L'enjeu de la consolidation et de la professionnalisation de l'emploi associatif doit être mis en lien avec celui de l'adaptation des modèles socioéconomiques très divers et parfois fragiles des associations employeuses, en particulier des petites et moyennes associations. Ce constat renforce l'intérêt de développer, au-delà d'un soutien public nécessaire au fonctionnement de nombreuses associations, plusieurs types de réponse dans les territoires, comme les démarches de mutualisation de la fonction employeur et de certains emplois par la création notamment de groupements d'employeurs.

De nombreuses associations font face actuellement à d'importantes contraintes financières, en raison notamment de l'instabilité et de la réduction des financements publics ainsi que de la mise en concurrence de certaines de leurs activités. Cette réflexion amène à s'interroger sur des sujets tels que le financement de l'utilité sociale, l'accès des associations à la commande publique, la délégation de service public, les financements privés (sponsors, mécénat, fondation...), la participation de l'utilisateur, le montant de la cotisation...

La structure financière des associations varie également fortement selon les secteurs d'activité et leurs situations particulières, notamment si elles sont employeuses ou non.

Selon les travaux nationaux de Viviane Tchernonog, chercheuse au CNRS, on peut distinguer quatre grandes catégories de ressources financières associatives : les cotisations des usagers, les dons et le mécénat, les recettes d'activité privées et publiques (commandes publiques), et les subventions publiques.

Dans un contexte général de mutations multiples, pour mettre en œuvre leur projet associatif dans la durée, et conserver la liberté et la capacité d'innovation qui les caractérisent, les associations ont besoin de ressources pérennes, de maîtriser leurs charges, de s'organiser en interne et de développer des partenariats externes stables, qu'ils soient publics et/ou privés.

En débat : bon nombre d'associations disposent d'un socle important de financements publics qui garantit leur équilibre. Le rôle des communes est essentiel et de manière souvent plus spécifique, celui des autres collectivités l'est également. La Région Centre-Val de Loire se distingue des autres par son implication historique au travers de son dispositif CAP'Asso ainsi que par une forte reconnaissance des actions associatives dans ses différentes politiques publiques.

Pour autant, nous assistons à une évolution du modèle socioéconomique des associations dans lequel la part de financement public tend à diminuer, celle du financement participatif faiblement augmenter et par conséquent, le coût des tarifications des activités augmenter. Ces changements interrogent l'équilibre, parfois fragile des associations. Mieux connaître ce modèle en Région Centre-Val de Loire, anticiper le risque d'un affaiblissement des capacités des collectivités et d'un recul des financements d'Etat (comme ce fut le cas avec la disparition des emplois jeunes puis la réduction des emplois aidés), promouvoir d'autres ressources financières comme le financement participatif, encourager les engagements de plus long terme, valoriser l'intervention du bénévolat, les voies à étudier sont nombreuses. Le dialogue entre les différentes composantes de l'intervention publique sera essentiel.

5^{ème} défi : Mettre les transitions écologique et numérique au service de tous et du projet associatif

Les associations évoluent dans un contexte où les crises sociales, économiques, environnementales et climatiques s'amplifient les unes des autres avec une conscience grandissante de la finitude des ressources de la Terre, l'irréversibilité des destructions à l'œuvre sur les écosystèmes et les menaces pour la vie humaine. Elles participent activement à la COP régionale, à la fois en sensibilisant aux enjeux du dérèglement climatique et à l'érosion de la biodiversité, mais en étant au cœur de la mise en œuvre des solutions qui se mettent en place.

Les transitions écologiques, sociales, et numériques sont à la source de nombreuses innovations et de multiples changements qui traversent l'ensemble de la société et des activités humaines.

Perçues comme un fort potentiel de développement, ces transformations sont d'autant plus importantes que sans diffusion ni partage de la culture générale, ces grandes mutations peuvent engendrer très rapidement de nouvelles exclusions dans la vie associative.

En débat : Se posent alors les questions de qu'en est-il dans la vie associative ? Comment mettre la transition écologique, la transformation numérique au service du projet associatif ? Comment faire en sorte que ces nécessaires transformations bénéficient à tous dans les associations et ne deviennent pas un nouveau facteur d'exclusion, y compris dans les modes de gouvernance ? Comment reconnaître le rôle des associations dans ces transitions ?

6^{ème} défi : Relever le défi de la structuration, de la coopération et de l'accompagnement dans les territoires

La reconfiguration encore récente du paysage territorial implique à la fois le développement de nouvelles coopérations inter associatives volontaires, mais aussi une meilleure coordination régionale de l'action publique, et la structuration du réseau territorial de l'accompagnement de la vie associative.

Même si une part conséquente des associations est rassemblée au sein de fédérations, de coordinations ou d'autres grands réseaux, représentés au niveau régional par le Mouvement Associatif, et si ceux-ci réalisent déjà un important travail de structuration, le paysage associatif reste largement morcelé. Ceci découle de la liberté d'association, de la diversité, de la vitalité et de la créativité de la société civile. Dans un contexte marqué par des mutations multiples et rapides, notamment par un environnement territorial mouvant et des tensions financières croissantes, ce foisonnement et cette dispersion associatifs peuvent aussi représenter une certaine faiblesse pour relever les défis présents et à venir.

Cet enjeu du développement de la coopération et de la mutualisation inter-associatives apparaît de plus en plus essentiel, voire une question de survie, pour certaines associations fragiles ou qui pourraient rapidement le devenir.

Comme les associations, les acteurs publics sont confrontés à de nombreuses mutations et contraintes qui les amènent fréquemment à remettre en question le niveau, les modalités et critères de leur soutien à la vie associative.

S'il existe de nombreux points d'appui territoriaux à la vie associative en Centre-Val de Loire, ceux-ci sont de natures très diverses et inégalement répartis.

La mise en place et la structuration de l'accompagnement territorial de la vie associative suppose alors une triple coordination : celle des associations entre elles et de leurs fédérations, celle des acteurs publics entre eux et enfin, celle permise par la rencontre des deux premières. L'Etat a lancé une expérimentation dans trois régions, dont la Région Centre-Val de Loire pour structurer un réseau territorial d'accompagnement de la vie associative. Cette expérimentation débouche sur la mise en place d'un dispositif « Guid'Asso » auquel la Région est pleinement associée, au regard notamment de sa forte implication pour faire émerger un réseau de conseillers vie associative porté par le Mouvement Associatif.

Par ailleurs, il existe un maillage de Tiers Lieux qui se densifie. Ils partagent des aspirations communes autour de la citoyenneté, l'entrepreneuriat collectif, la solidarité, la mutualisation, le maintien d'activités et de services locaux sur tous les territoires et leur ancrage territorial. Ils viennent répondre aux évolutions sociétales, aux mutations du travail et à l'envie de « faire ensemble » et s'ancrent dans des dynamiques qui cherchent à trouver des solutions locales à des problématiques locales. Ils sont aujourd'hui entre 60 et 80 en région Centre-Val de Loire, et font l'objet d'une cartographie par la CRESS.

En débat : comment organiser au mieux l'accompagnement des associations, quelle articulation des différents échelons territoriaux, quels lieux pour accueillir et accompagner les associations ? Quels rôles nouveaux des fédérations et réseaux associatifs ? Quelle place de la Région dans les nouveaux dispositifs qui se dessinent comme Guid'Asso ?

IV – L'évolution des outils et des interventions de la Région Centre-Val de Loire à destination du secteur associatif va se construire en concertation avec les acteurs et les représentants du monde associatif

Face aux nombreux défis qui se présentent, dans un contexte de mutations et de transitions de toute nature, la diversité, le maillage territorial, la capacité d'adaptation et d'innovation des associations sont un réel atout pour notre région.

La Région Centre-Val de Loire a fait du dialogue, méthodique, organisé, transparent, le grand principe d'élaboration et de pilotage de toutes ses politiques.

La nécessité du soutien public aux associations nous paraît évidente, tant pour ce qu'elles sont que pour ce qu'elles font. La concertation, la co-construction de politiques dans la durée, sont ici particulièrement nécessaires.

Aussi, il est proposé de mettre en place un plan de concertation qui permettra de recueillir les contributions des principales composantes du secteur associatif et de nourrir la réflexion sur les grands défis auxquels se trouve confronté le monde associatif.

Ce plan de concertation articulera plusieurs dynamiques d'échanges et de contribution :

1. Le Mouvement Associatif, partenaire privilégié de la Région, portera une concertation auprès des associations sur la base des grands défis identifiés et il sera partie prenante de l'ensemble des travaux, notamment par le biais de groupes de travail internes au secteur et de questionnements directs auprès des associations,
2. Le CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional,) Centre - Val de Loire, apportera par une saisine formulée par la Région, un regard parallèle sur le fait associatif, ses enjeux, ses perspectives, ses difficultés et ses chances,
3. Les Assises de la Vie Associative, programmées le 22 juin prochain, proche de la date anniversaire de la loi 1901, seront un lieu de débats et de formulation de propositions privilégié avec les réseaux et les associations,
4. Les travaux de la recherche seront sollicités et les expertises nationales et régionales mobilisées, par exemple l'Institut Français du Monde Associatif, récemment créé,
5. L'expression citoyenne sera favorisée sous plusieurs formes : plateforme démocratie, semaine d'éducation à la citoyenneté, Etat généraux de la jeunesse, ateliers citoyens...
6. Les Etats Généraux de l'Economie, acte de démocratie permanente préalable à l'écriture de notre prochain SRDEII, associeront et consulteront les associations sur l'ensemble de nos grandes ambitions pour l'économie de demain,
7. Une concertation avec les collectivités territoriales de la Région sera organisée pour imaginer les articulation et complémentarités des différentes interventions.

Les pistes de réflexions autour des six grands défis évoqués dans cette communication doivent permettre d'éclairer la politique régionale en faveur des associations et nourrir un rapport « Vie Associative » que nous vous présenterons en session plénière d'octobre 2022.

La finalité de ce rapport sera de définir les grandes orientations de notre politique associative, d'identifier les mesures nouvelles à mettre en réponse à chacun de ces grands défis, et de garantir si besoin, une adaptation des outils et interventions régionales en accord avec les besoins et enjeux actuels des associations.

V – Proposition du Président

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

François BONNEAU